

**BANK OF AFRICA NIGER (B.O.A. NIGER)**

**CIB n° H 0038**

**B.P. 10 973 - NIAMEY**

**REPUBLIQUE DU NIGER**

---

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES  
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849 DE  
L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES  
ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE**

**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS  
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2011**

**F.C.A. - Fiduciaire Conseil & Audit  
Nouhou TARI  
B.P. 07 - NIAMEY  
Tél. : 20 - 73 - 38 - 13 - Fax : 20 - 73 - 51 - 95**

---

**GUILBERT & ASSOCIES  
KOUROUKOUTOU Mamane  
B.P. 10 858 - NIAMEY  
Tél. / Fax : 20 - 75 - 45 - 72**

---

F.C.A. - Fiduciaire Conseil & Audit  
Nouhou TARI  
B.P. 07 - NIAMEY  
Tél. : 20 - 73 - 38 - 13 - Fax : 20 - 73 - 51 - 95

---

GUILBERT & ASSOCIES  
KOUROUKOUTOU Mamane  
B.P. 10 858 - NIAMEY  
Tél. / Fax : 20 - 75 - 45 - 72

---

**BANK OF AFRICA NIGER  
(BOA NIGER)**

---

**SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CAPITAL DE 5 000 000 000 F CFA  
SIEGE SOCIAL, IMMEUBLE BOA NIGER  
B.P. 10 973 NIAMEY (NIGER)**

---

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES  
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849  
DE L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES  
COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE**

**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS  
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2011**

Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 849 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, "les sociétés dont les titres sont inscrits à la bourse des valeurs d'un ou plusieurs Etats parties doivent, dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales de ces Etats parties un tableau d'activités et de résultat ainsi qu'un rapport d'activité semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données".

A cet effet, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires de BOA Niger, c'est-à-dire le bilan et le compte de résultat relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité de la direction de la banque. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles en vigueur. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

A l'issue de notre examen, nous avons relevé que le résultat au 30 juin 2011 ne prend pas en compte des ajustements d'un montant total de F CFA 429 millions relatifs aux points ci-après :

1. Une provision sur engagements douteux de F CFA 337 millions qui aurait dû être comptabilisée conformément à l'instruction n° 94-05 modifiée par l'instruction n° 2001-01 de la BCEAO ;
2. Une surévaluation de F CFA 61 millions des produits comptabilisés sur les titres de placement au 30 juin 2011, ce qui a pour conséquence de surévaluer le résultat avant impôt du même montant ;
3. Une perte de valeur de F CFA 31 millions sur les titres UGAN VIE détenus par BOA Niger. Cette perte de valeur aurait dû être comptabilisée par la constatation d'une provision pour dépréciation de F CFA 31 millions conformément à l'instruction n° 2001-03 de la BCEAO.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve des points décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires joints au présent rapport au regard des règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Une enquête administrative à soubassement fiscal et un contrôle fiscal sont intervenus au cours de l'exercice 2009. L'enquête administrative, portant sur les exercices 2001 à 2006, faisait ressortir dans son projet de rapport une notification de F CFA 1.111 millions. La réponse adressée par la banque le 06 juillet 2009 est restée sans suite. Le contrôle fiscal qui visait les exercices 2006 à 2008, a conduit à une notification définitive de redressement de F CFA 993 millions incluant des pénalités. Dans sa réponse en date du 15 janvier 2010, la banque a reconnu le montant de F CFA 90 millions. Le montant reconnu au titre du contrôle fiscal a fait l'objet de règlement au cours de l'exercice 2010 et la provision antérieurement constituée a été reprise. Une caution d'un montant de F CFA 232 millions a été constituée par la banque au cours du premier semestre 2010 et une provision pour risque a été comptabilisée à hauteur de F CFA 270 millions au 31 décembre 2010.

*Les Commissaires aux Comptes*

**POUR F.C.A - FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT**

**POUR GUILBERT ET ASSOCIES**

**FCA** FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT  
PARTENAIRE HELIOS AFRIQUE

**Nouhou TARI**  
Expert -comptable Diplômé  
Gérant - Associé

**Mamane KOUROUKOUTOU**  
Expert comptable  
Gérant - Associé



Fait à Niamey, le 28 juillet 2011

ANNEXES

TABLEAU SEMESTRIEL D'ACTIVITE

**Tableau et Rapport semestriels d'activités**

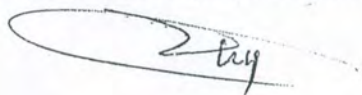
**Tableau semestriel d'activités**

Montants en Millions de FCFA

Indicateurs	31 déc. 2010	30 juin 2010 (A)	30 juin 2011 (B)	Variations pour une année glissante (B-A)	
				En valeur	En %
Produit Net Bancaire	7 122,1	3 362,7	4 470,0	1 107,3	33%
Frais généraux	3 479,7	1 493,0	1 767,0	274,1	18%
Résultat brut d'exploitation	3 222,7	1 683,0	2 389,3	706,3	42%
Coût du risque	588,9	222,4	207,1	-15,3	-7%
Résultat exceptionnel	-113,6	-68,3	-19,8	48,5	-71%
Résultat avant impôt	2 971,9	1 320,4	2 033,1	712,7	54%
Résultat net	2 211,5	929,7	1 440,0	510,3	55%

Djibo OUMAROU

Responsable comptable et financier



Abdallah IKCHED

Directeur Général

